

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 décembre 2021

**Rapporteur :
Monsieur Hervé HERRY**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021
(accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant aux 2 conventions sur les politiques économiques signées entre la Région
Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale**

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale ont signé une convention triennale cadre de partenariat sur les politiques économiques. Cette convention prend fin au 31 décembre 2021. De la même manière, la convention de mise en œuvre du dispositif d'accompagnement financier en faveur des commerçants et des artisans, intitulé « PASS Commerce et Artisanat » et son volet numérique prennent fin au 31 décembre 2021. Afin de maintenir une continuité d'action dans la politique de développement économique, et notamment maintenir l'encadrement des dispositifs d'aides directes, il est proposé de prolonger et d'amender les conventions par voie d'avenant, et ce, jusqu'au 30 juin 2023.

Dans le cadre de la réforme territoriale, la répartition des compétences entre les collectivités territoriales, notamment dans le domaine du développement économique, ont été redéfinies. Aussi, la Région Bretagne et Quimper Bretagne Occidentale ont signé, en 2018, une convention cadre de partenariat sur les politiques économiques. Cette convention prend fin au 31 décembre 2021. Une nouvelle convention ne pourra être conclue qu'après l'adoption du futur Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, qui devrait être approuvé fin 2022.

Afin de répondre à l'enjeu majeur du maintien et du développement du commerce et de l'artisanat, Quimper Bretagne Occidentale a également signé une convention de partenariat avec le Conseil Régional de Bretagne pour la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement financier en faveur des commerçants et des artisans, intitulé « PASS Commerce et Artisanat » et « PASS commerce et artisanat numérique ».

La Région Bretagne souhaite prolonger jusqu'au 30/06/2023 ces conventions de partenariat par des avenants et propose le maintien de certaines mesures d'ajustement transitoires lié au Covid pour le PASS Commerce et Artisanat et son volet numérique.

Pour rappel, la convention annexée au rapport et signée en 2018 entre la Région et Quimper Bretagne Occidentale avait pour objet de :

- présenter le territoire et ses spécificités;
- s'accorder sur les dispositifs d'aides aux entreprises déployé sur le territoire et d'autoriser QBO à intervenir;
- d'organiser la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ) sur le territoire communautaire.

Conformément à la décision de la Région Bretagne, il est proposé de prolonger, jusqu'au 30 juin 2023 inclus, par un avenant, la convention cadre de partenariat sur les politiques économiques, le dispositif PASS Commerce et Artisanat ainsi que son volet numérique et certaines mesures transitoires liées au COVID.

Les conditions du PASS Commerce Artisanat et du PASS Commerce et Artisanat Numérique demeurent identiques en maintenant la quasi-intégralité des mesures dites « transitoires » applicables, depuis le 7 juillet 2020, décrites dans les fiches annexées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver les deux avenants : l'avenant à la convention de partenariat relative aux politiques de développement économique entre la Région et QBO ; l'avenant à la convention pour la prolongation du dispositif PASS Commerce et Artisanat et PASS commerce et artisanat numérique;
- 2 - d'autoriser madame la présidente à signer avec la Région Bretagne les deux avenants auxdites conventions.